

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE MAZAMET

AUTORISATION DE TRAVAUX SUR UN ERP

n° AT 081 163 26 00006

Date de dépôt	20/04/2026
Objet des travaux	SCI MOVI
Demandeur	Aménagement d'un salon de coiffure
Terrain	46 rue du Nouvela
Parcelle(s)	AL0416
Classement ERP	Type M 5ème catégorie

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 23/07/2026

ID : 081-218101632-20260721-2026_ARR504-AI

S²LO

ARRÊTÉ D'FAVORABLE

*refusant une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public (ERP)
délivré par le Maire au nom de l'Etat*

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la demande susvisée ;

VU les avis défavorables sur l'autorisation et sur la dérogation de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées, en date du 07/07/2026, ci-joints ;

CONSIDERANT que la sous-commission émet un avis défavorable à la demande de dérogation et émet un avis défavorable à la réalisation des travaux,

CONSIDERANT que le dossier ne comporte pas les éléments suffisants permettant de justifier la demande de dérogation,

le Maire arrête :

Article 1 : décision

L'Autorisation de Travaux est **REFUSÉE** pour l'aménagement d'un salon de coiffure au 46 rue du Nouvela à MAZAMET.

Article 2 : dépôt d'une nouvelle demande

Prendre l'attache des commissions avant tout dépôt d'un nouveau dossier.

ACCESSIBILITE

DDT 81
19 rue de Ciron
81013 ALBI CEDEX 9
05 81 27 50 74

SECURITE

SDIS
15 rue Jautzou
81012 ALBI CEDEX 9
05 63 77 35 18



MAZAMET, le 21 juillet 2026.

Pour le Maire et par délégation,

Frédéric CENES
Adjoint au Maire.